



REPUBLIQUE FRANCAISE (LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE)
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
CANTON DE FORCALQUIER
COMMUNE DE LA BRILLANNE

Convocation à la séance du conseil municipal du 22 décembre 2022

Commune de La Brillanne
M. Jean-Charles BORGHINI

Objet : Convocation à la séance du conseil municipal

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira le jeudi 22 décembre 2022 à 20h00 en salle du Conseil Municipal.

Je vous prie de participer à cette séance dont **l'ordre du jour** est le suivant :

- Convention partenariat stérilisation chats libre avec 30 millions d'amis, année 2023,
- Convention de mise à disposition d'une salle communale pour l'association « Santé Commune Aux Terres »,
- Avis sur le plan d'épandage des digestats de l'unité de méthanisation sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban,
- Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole,
- Délégation de pouvoir au Maire par le conseil Municipal,
- Projet : rénovation du centre d'accueil, demande de subvention régionale « Nos communes d'abord »,
- Projet : achat de terrain aux Plaines, demande de subvention régionale « Nos communes d'abord »,
- Projet : mise en place d'éclairage LED dans les bâtiments communaux, demande de subvention État,
- DM n°6 budgétaire,

- Informations et questions diverses :
 - Alerte préfecture sur les mises à jour du tableau des élus,
 - SEDEL Energie présentation du Bilan ,
 - Renouvellement des membres de la commission de contrôle des listes électorales 2023.

Le port du masque est exigé. Merci de vous munir de votre stylo.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire en mes sentiments distingués.

Son cordialement

Fait à La Brillanne, le 14 décembre 2022

Le maire

Jean-Charles BORGHINI

